

M. Wilfrid Hamel et la Commission des prix

Les autorités déclarent que l'augmentation de 10 sous sur le prix de départ autorisée par M. Hamel, pour les chauffeurs de taxis, est en violation des règlements

QUEBEC, 10. — Le bureau régional de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a déclaré hier que les chauffeurs de taxis qui ont augmenté le tarif de départ, de 10 sous, soit de 25 à 25 sous, l'ont fait en violation des règlements de la Commission.

Le bureau a ajouté que les voyageurs ne sont pas obligés de payer l'augmentation. On sait que lundi, M. Wilfrid Hamel, ministre du travail dans le gouvernement Godbout, a autorisé les grévistes à imposer cette augmentation, et a ajouté qu'il verrait lui-même à faire entendre raison aux parties intéressées.

Cette demande d'augmentation de 10 sous avait été refusée par le Bureau.